



Dossier du BHI N° S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE 03/2011
7 janvier 2011

SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)

Approbation des spécifications nouvelles et révisées concernant la note sur la précision des cartes, les feux oscillants, les turbines éoliennes flottantes, les intervalles entre les symboles de limite de zone, la dimension et le déplacement de symboles, les poubelles flottantes, les dispositifs de concentration de poissons, les instruments SADO sous-surface

Référence : a) Partie B de la Publication S-4 de l'OHI : Spécifications de l'OHI pour les cartes marines
b) LC du BHI No. 56/2010 en date du 30 août

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction remercie les 35 Etats membres qui ont répondu à la LC 56/2010 qui proposait l'adoption des spécifications nouvelles et révisées pour les cartes marines : Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Croatie, Equateur, Finlande, France, Grèce, Islande, Inde, Japon, Lettonie, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Singapour, Slovénie, Espagne, Suède, Tunisie, Ukraine, RU et Venezuela.

2 Toutes les réponses étaient favorables aux spécifications proposées. L'Australie et la Finlande ont signalé une erreur mineure sur le symbole des parcs éoliens flottants, laquelle sera corrigée. L'Islande a suggéré de remplacer le terme 'GPS' par le terme plus général de 'GNSS' dans la note sur la 'précision des cartes'. Comme la note indique 'such as GPS', ce qui est cohérent avec les notes similaires des exemples de la section B-200 de la S-4, le terme ne sera pas modifié. Toutefois, le commentaire est bien fondé et son usage sera réexaminé dans l'ensemble de la section, lorsque l'occasion s'en présentera. Les Etats membres peuvent, bien évidemment, adapter la formulation proposée pour la note de l'exemple selon qu'ils le jugent approprié.

3. Les spécifications et symboles nouveaux et révisés, ainsi que la modification mineure mentionnée plus haut, seront en conséquence inclus dans la prochaine révision de la S-4.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Directeur